



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR  
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex  
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 6 Juillet 2020

LA POSTE - Fonctionnaires

## DÉPÔT DES DEMANDES DE DÉPART EN RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

# LA CGT ALERTE

Avec la fiche de paie, les fonctionnaires ont eu communication par La Poste des évolutions pour leur demande de départ à la retraite. Alors qu'auparavant les dossiers étaient déposés auprès du CSRH spécialisé de Lannion, à partir du 1<sup>er</sup> octobre, la demande se fera **UNIQUEMENT** par internet sur le site des Services des Retraites de l'État : l'ENSAP

Cette décision prise il y a plusieurs années, sous couvert de « modernisation » est appliquée à tous les fonctionnaires de l'Etat (Titre 1 et 2).

### Pour la CGT, il s'agit d'une régression !

En effet au lieu de s'adresser à des collègues très compétents, pouvant donner des conseils et précisions, nous serons face à un écran et tributaires de données dont la fiabilité reste à prouver.

De plus, nombreux sont les postières et les postiers à vouloir des conseils pour articuler leur demande de TPAS et de retraite afin que celle-ci soit la plus favorable possible.

Or en se penchant sur différentes situations individuelles, nous nous sommes aperçus que de nombreux dossiers étaient incomplets :

- ! absence de service militaire,
- ! absence des années d'auxiliaire « rachetées »,
- ! anomalies sur le service actif,
- ! anomalies sur les bonifications enfants....

Depuis plus d'un an, la CGT alerte la direction de La Poste sur les conséquences du changement de modalités s'il n'est pas accompagné. La date du 1<sup>er</sup> octobre approchant, nous avons adressé un courrier à la DRH du Groupe La Poste pour demander une audience.

**Sans connaissance de vos droits, vous vous retrouvez démunis devant une machine et surtout délestés de beaucoup d'€uro pour votre future retraite.**

Suite à cette réunion, la Direction s'est engagée à former du personnel pour aider dans la prise de décision du TPAS. Le service de Lannion restera un soutien aux postiers et aux services de La Poste dans le passage vers le SRE (Service des retraites de l'état). Nous avons également demandé le maintien d'un service téléphonique.

**La CGT a ainsi obtenu quelques avancées pour l'ensemble du personnel, et restera attentive sur ce dossier comme elle l'est déjà depuis plusieurs années.**

# PARLER RETRAITE, C'EST PARLER SALAIRE

Nous avons réinterpellé La Poste sur la publication des décrets sur les grilles indiciaires des fonctionnaires. Pour information, ci-contre le courrier du Ministre adressé à la Fédération, parvenu après le déconfinement. La situation n'a toujours pas évolué.



SECRETARIAT D'ÉTAT  
AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Paris, le 19 3 MARS 2020

Nos Réf. : ACP/MEFI-D20-02174  
Vos Réf. : Votre lettre du 26 février 2020

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai pris connaissance de votre correspondance par laquelle vous attirez mon attention sur votre souhait de voir publiés les décrets relatifs à la mise en œuvre du protocole parcours professionnels carrières et rémunérations pour les fonctionnaires de la Poste et d'Orange.

J'ai demandé à Monsieur Thierry Le Goff, directeur général de l'Administration et de la Fonction publique, de faire le point sur ce dossier. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui pourra lui être réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Olivier DUSSOPT

Monsieur Christian MATHOREL  
Secrétaire général de la Fédération nationale  
des salariés du secteur des activités postales  
et de télécommunications CGT  
Case 545  
263 rue de Paris  
93515 Montreuil Cedex

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS  
130 rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12



## NOUS NE LACHONS RIEN

L'attitude de la Direction de La Poste sur ce dossier n'est pas acceptable.

21 mois après signature de ces décrets, ils ne sont toujours pas publiés, alors qu'en quelques jours, durant le confinement, il a été publié un décret sur les délais de consultation des CHSCT de La Poste.

### On voit où La Poste fixe ses priorités !

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

MATERIEL FINANCÉ  
PAR LES COTISATIONS  
DES SYNDIQUÉS CGT

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

(Facultatif) Téléphones → (perso)

→ pro

Grade/Classification

Métier

Service/Bureau (nom et adresse)